

Résolution 13

La culture, une compétence obligatoire à tous les échelons des collectivités territoriales

(issue du groupe thématique L'apport des politiques publiques)

Constats

- La culture est un droit accessible à tous et partout, reconnu par la loi. Pour autant, toutes les collectivités ne se préoccupent pas de la culture, ce qui amène à des inégalités territoriales.
- On constate une fragilité des acteurs locaux alors que leur place dans la société est essentielle

Enjeux

- L'objectif est de veiller de manière concertée à un rééquilibrage de la prise en compte de la question culturelle sur les territoires.

Propositions

- La culture sera une compétence obligatoire aux échelons régional, départemental et intercommunal (sans désengagement de l'Etat).
- Les diagnostics et les dispositifs des différents échelons convergeront et tiendront compte de la spécificité de chaque territoire.
- Les politiques culturelles seront co-construites avec les acteurs locaux.
- La compétence culturelle sera assortie de moyens financiers et humains.
- Les moyens humains dédiés permettront un accompagnement des acteurs, une évaluation et une valorisation de la politique menée.
- Des conventions pluripartites et pluriannuelles seront mises en place à l'échelle de l'intercommunalité.

ADOPTÉE